



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

**RAPPORT DE JURY  
EXAMEN PROFESSIONNEL DE D'AVANCEMENT  
AU GRADE DE PRINCIPAL DU CORPS DE CHEF DE  
TRAVAUX D'ART**

**SESSION 2020**

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>LES REGLES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET/OU D'ADMISSION.....</b>	<b>3</b>
A.	LE RAPPEL DES ÉPREUVES.....	3
B.	LE JURY .....	4
1)	La composition du jury .....	4
2)	La formation et la réunion de cadrage .....	4
<b>II.</b>	<b>LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL OU DU CONCOURS EXTERNE ET/OU</b>	
<b>INTERNE .....</b>	<b>.....</b>	<b>5</b>
A.	LE CALENDRIER .....	5
B.	L'ÉPREUVE ÉCRITE OU LES ÉPREUVES ÉCRITES .....	5
C.	L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP).....	5
1)	Le dossier de RAEP : constats et recommandations .....	5
2)	La présentation du parcours professionnel.....	5
3)	L'entretien-discussion .....	6
4)	Les remarques générales sur l'oral .....	6
<b>III.</b>	<b>LES STATISTIQUES .....</b>	<b>7</b>

# I. LES REGLES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET/OU D'ADMISSION

## A. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

(...)

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture\*.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

## **B. LE JURY**

### **1) La composition du jury**

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines.

#### Membres de ce jury :

- Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines ;
- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National ;
- Monsieur Damien LUCAS, chef de travaux d'art principal, assistant de la directrice du département création et production, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Madame Laurence PETIT, attaché d'administration de l'État principale, secrétaire générale adjointe, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

### **2) La formation et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve d'admission, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

Puis, le jury s'est réuni une demi-journée en amont des entretiens afin d'étudier ensemble les dossiers RAEP des candidats.

## II. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL OU DU CONCOURS EXTERNE ET/OU INTERNE

Pour chaque partie, le jury doit mentionner (1,2,3,4)

- ce qu'il a observé de la part des candidats ;
- ce qu'il attendait de la part des candidats ;
- les recommandations pour les candidats qui souhaiteraient repasser l'examen professionnel ou au contraire, le préparer pour la 1<sup>ère</sup> fois (outil à vocation pédagogique).

### A. LE CALENDRIER

Dates des inscriptions	Du 5 novembre 2019 au 10 décembre 2019
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Initialement prévue le 3 avril 2020, a été reportée au 1 <sup>er</sup> juin 2020
Dates des épreuves orales	Les 7, 12 et 21 octobre 2020
Date de la réunion d'admission	Le 21 octobre 2020

### B. L'ÉPREUVE ÉCRITE OU LES ÉPREUVES ÉCRITES

### C. L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

#### 1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Plusieurs candidats n'avaient pas transmis de dossier RAEP. Le jury rappelle à cet égard qu'aucun document, aucun dossier ne peut être transmis ou être utilisé pendant l'épreuve.

Au vu des dossiers examinés, le jury a observé que la démarche RAEP est bien assimilée par les candidats. Les candidats les ont remplis avec attention et ont souvent visé l'exhaustivité de leur parcours. Quelques fautes d'orthographe ou de syntaxe subsistent qu'il conviendrait de corriger lors d'une ultime rigoureuse relecture.

Dans la présentation du projet qui clôture le dossier, le jury recommande de choisir un projet au cœur du métier exercé afin de mettre en valeur ses compétences et son expérience plutôt qu'un projet périphérique qui relèverait plutôt de l'anecdote.

#### 2) La présentation du parcours professionnel

Le jury signale l'importance de cette séquence pour l'évaluation des candidats. Il est nécessaire de bien préparer en amont cet exposé afin de le rendre vivant, dynamique et de valoriser au mieux son expérience et sa motivation. Le jury rappelle à cet effet que les candidats doivent se présenter sans aucune note devant le jury.

Pour la majorité d'entre eux, les candidats ont su maîtriser le temps imparti, à savoir dix minutes maximum. Pour ceux qui n'ont pas pu terminer leur présentation, il convient de leur rappeler combien il importe de s'entraîner à respecter ce temps pour éviter d'être coupé et de devoir passer sans transition aux questions.

En introduction, l'annonce d'un plan structuré confère d'emblée de la clarté à la présentation qui est ensuite déroulée. Certains candidats ont fait le choix d'un plan chronologique, d'autres thématique, il n'y a pas de préférence, l'important étant de s'y tenir ensuite pour ne pas perdre le jury.

Il s'agit surtout de convaincre le jury de la complétude de son expérience professionnelle et de la mettre en perspective de l'évolution professionnelle attendue en cas d'accès au grade supérieur. Il est également conseillé d'éviter une présentation trop proche de celle faite dans le dossier RAEP : exposer à nouveau la situation professionnelle retenue dans le dossier prend inutilement le pas sur d'autres éléments du parcours qui peuvent être valorisés à l'occasion de la présentation orale. Il est important toutefois de signaler que très peu de candidats se sont retrouvés cette année dans cette situation.

Les candidats qui ont le mieux réussi la présentation sont ceux qui ont livré un exposé clair, construit, nourri de rappels d'expériences professionnelles et de compétences mais aussi de perspectives et de hauteurs de vues. En effet, obtenir le grade de principal du corps des chefs de travaux d'art ne peut en aucune manière reposer sur la seule reconnaissance d'une trajectoire ou du mérite des candidats. La projection, dans de nouvelles fonctions ou de nouveaux projets, peut utilement donner matière à conclusion de la présentation et à échanges avec le jury.

### **3) *L'entretien-discussion***

Le jury a apprécié les candidats qui ont su répondre de manière concise et étayée, en adoptant un point de vue argumenté. Il a également apprécié les candidats qui, à l'occasion d'un échange nourri, ont reconnu leur ignorance sur des questions ouvertes plutôt que d'occuper la parole sans répondre précisément.

Enfin, au-delà de l'expertise technique, le jury a tout particulièrement apprécié les candidats qui ont valorisé leur capacité à faire connaître et rayonner leur métier ou leur domaine professionnel.

Il est toutefois à noter que les connaissances générales ont été assez déterminantes entre candidats à mérite équivalent. Le jury a en effet estimé que les candidats à une promotion de grade d'un corps de catégorie A devaient manifester de l'intérêt et de la curiosité sur des sujets dépassant leur environnement professionnel de proximité. Il recommande à cet effet de suivre l'actualité ministérielle et de préparer l'épreuve en reprenant quelques éléments de connaissances administratives sur leur établissement et leur actualité en propre. Il s'agit de montrer une ouverture d'esprit, au-delà des seules connaissances techniques et d'expertises professionnelles, ce qui permet aussi de conforter les réponses des candidats aux éventuelles questions du jury sur leurs perspectives professionnelles au sein du ministère.

Les candidats doivent enfin montrer de façon convaincante leur capacité à travailler en transversalité, à transmettre leurs savoirs et à être force de proposition au sein de leur filière.

### **4) *Les remarques générales sur l'oral***

Malgré les conditions exceptionnelles de l'épreuve orale, il faut souligner l'effort important fourni par les candidats pour assurer leur présentation et s'entretenir avec le jury en portant un masque. Grâce à cette discipline, aucun accroc dans les deux journées et demie d'oral n'est à déplorer et l'accompagnement assuré sur place par l'équipe du SIEC a été à tout point de vue remarquable pour permettre le déroulement de l'épreuve dans le respect des consignes sanitaires. Malgré les changements affectant la composition du jury, celui-ci a pu procéder aux entretiens dans les règles et se tenir jusqu'à la délibération.

### III. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	18	15	13	3
Femmes	13	7	6	0
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>3</b>

Seuil d'admission : 16 sur 20.

Amplitude des notes : de 8 à 17 sur 20.

Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU

Présidente du jury

